

# JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

JSFS

**Vie de la société**

*Journal de la société statistique de Paris*, tome 5 (1864), p. 193-201

[http://www.numdam.org/item?id=JSFS\\_1864\\_\\_5\\_\\_193\\_0](http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1864__5__193_0)

© Société de statistique de Paris, 1864, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme  
Numérisation de documents anciens mathématiques  
<http://www.numdam.org/>

# JOURNAL

DE LA

## SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS.



### I.

#### *Procès-verbal de la séance du 2 juillet 1864.*

Le 2 juillet 1864, la Société de statistique de Paris s'est réunie dans le local ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. le docteur Brière de Boismont.

Lecture est donnée du procès-verbal qui est adopté.

M. Loua demande à y rattacher quelques observations au sujet du mémoire de M. le docteur Bertillon sur l'acclimatement.

« Messieurs, dit-il, pour éclairer, dans la mesure du possible, la question de la mortalité algérienne d'après les nationalités, j'ai eu la pensée de construire, avec les documents officiels, deux tables mortuaires par sexe, l'une pour les Français, l'autre pour les Espagnols. Ces tables, qui n'auraient une véritable valeur scientifique que si elles s'appliquaient à des populations sédentaires, depuis longtemps en possession du sol et régulièrement composées quant aux sexes et aux âges, donnent lieu cependant à des observations d'un certain intérêt que je vais résumer très-succinctement.

1<sup>o</sup> Si l'on compare la table afférente à chaque sexe, on voit que, dans l'enfance, c'est le sexe masculin qui fournit, en Algérie comme partout ailleurs, la plus grande mortalité. Cet avantage du sexe féminin se continue jusqu'à 20 ans.

Mais, à partir de cet âge, l'immigration joue un rôle prédominant, et vient changer la marche ordinaire et en quelque sorte normale des décès. Sans doute, de 20 à 30 ans, il meurt presque partout plus d'hommes que de femmes; mais la différence se maintient dans une limite assez rapprochée. Or, qu'arrive-t-il en Algérie? C'est que tout à coup les décès masculins sont de trois à quatre fois plus nombreux que les décès féminins. Évidemment un pareil résultat ne peut s'expliquer que par ce fait que l'immigration, composée en grande majorité d'adultes, doit comprendre trois ou quatre fois plus d'hommes que de femmes.

Et cependant, d'après les recensements, l'inégalité des sexes n'est pas aussi grande dans la population que les décès à l'âge adulte le feraient supposer. C'est que, très-probablement, les femmes qui viennent s'établir à Alger avec leur famille, y restent presque toutes. On comprend, en effet, que, lorsqu'une famille entière a pris le parti de s'expatrier, elle a dû le faire avec la ferme intention de se fixer dans sa nouvelle résidence, un second déplacement étant très-onéreux et quelquefois très-difficile. Il n'en est pas de même pour les hommes émigrant isolément; le plus souvent leur expatriation reste à l'état de tentative, et dès le premier insuccès, un grand nombre revient en France, grâce aux facilités que rencontre leur retour.

Seulement, ces déplacements fréquents ne s'effectuent pas sans provoquer une assez forte mortalité, beaucoup de ces émigrants à titre provisoire succombant victimes du climat ou de leur imprudence. Il en résulte que le chiffre mortuaire du sexe masculin ne se rapporte pas à la population, telle qu'elle est déterminée, à des intervalles divers, par les dénombrements, mais, pour une part notable, à une population de passage, dont on ne connaît pas le chiffre, et qui accroît les décès de la colonie, sans avoir aucune action sur le développement de sa population.

2° Si l'on compare la table mortuaire des Français à celle des Espagnols, on remarque que les décès français passent de 645, de 10 à 20 ans, à 2,580 de 20 à 30. Les 645 décès de la première période s'appliquent, selon toute probabilité, à des colons établis dans le pays depuis un certain temps, et formant une population stable, régulière, en quelque sorte *assise* ; tandis qu'un grand nombre de ceux de la période suivante est dû à l'immigration.

Or, il est remarquable que, dans le même intervalle, les décès espagnols s'élèvent de 364 à 544 seulement. Il en résulte que, de 20 à 30 ans, les Français comptent trois fois plus de décès au moins que dans la période précédente, et les Espagnols seulement dans la proportion de 1.5 (moitié tout au plus des décès français). Un écart aussi considérable ne peut s'expliquer, tout en faisant la part des deux races au point de vue de leur aptitude à l'acclimatement sur le sol algérien, que par des différences essentielles dans la nature et le caractère de leur immigration. Nous y trouvons, pour nous, la preuve que les Français se rendant en Algérie comptent, à nombre égal, beaucoup plus d'émigrants de passage, c'est-à-dire d'individus qui ne font que prendre pied en Algérie, et quittent ce pays dès qu'ils ont pensé, à tort ou à raison, ne pas y trouver des éléments de prospérité.

*M. Mannequin.* Dans les recherches sur la mortalité française en Algérie, à diverses époques, il ne faudrait pas perdre de vue le triste résultat des émigrations en masse de 1848-1849, émigrations déterminées par la misère qui sévissait alors par suite de la complète stagnation du travail industriel, et effectuées sous la direction du gouvernement. Ces émigrations portèrent sur une foule d'individus de professions très-diverses, mais surtout de professions industrielles, qui furent mis aux prises immédiatement avec les travaux agricoles les plus pénibles, et notamment avec les défrichements, sans acclimatement préalable, sans aucune des précautions qu'exigeait le passage subit d'un climat très-tempéré à un climat très-chaud. Cet essai de colonisation en masse dans les conditions les plus défavorables, devait avoir et a eu, en effet, les plus tristes conséquences, la mort ayant moissonné, en quelques mois, le plus grand nombre de ceux qui n'avaient pu revenir en France.

*M. Legoyt.* Quand on compare la mortalité des diverses races européennes qui habitent l'Algérie, je crois qu'il importerait de connaître préalablement les professions qu'elles exercent, leur nature plus ou moins périlleuse devant certainement se refléter en quelque sorte dans les coefficients mortuaires. Or, si les renseignements qui m'ont été fournis sur ce point sont exacts, il paraîtrait que les Espagnols, les Maltais et les Italiens, dont la mortalité est notablement inférieure à celle des Français et des Allemands, exercent presque tous des états qui neutralisent pour eux, en grande partie, les influences dangereuses du climat.

Ainsi les Maltais sont pêcheurs et passent sur la mer la plus grande partie de leur temps; les Italiens font les transports à l'intérieur des villes; les Espagnols sont maraîchers dans les banlieues. Les Allemands, au contraire, et une notable partie

des Français, défrichent, cultivent le sol et sont ainsi directement exposés aux influences telluriques les plus pernicieuses.

Cette discussion épuisée, M. le secrétaire propose la candidature de M. le docteur Viallet, de Rodez (Aveyron), au titre de membre de la Société.

« Messieurs, dit-il, aux termes de notre règlement, il ne doit être voté sur une candidature que dans la séance qui suit celle où elle a été posée. Mais il se présente un cas tout spécial, c'est le fait de l'entrée en vacance de la Société et de l'ajournement probable de ses séances, au moins conformément à l'usage, au mois de novembre prochain. Dans cette situation, son vote sur la demande d'admission de M. Viallet serait différé de quatre mois. Ce serait un retard bien prolongé et peut-être la Société pensera-t-elle qu'il n'y aurait aucun inconvénient à procéder immédiatement à l'élection, les renseignements que je puis donner sur le candidat étant, d'ailleurs, des plus favorables. M. le docteur Viallet est, en effet, un des hommes les plus honorables de son département, où il exerce, par sa position sociale, par les services qu'il rend, comme médecin, aux classes indigentes, par ses écrits, par ses relations, une véritable influence. »

L'assemblée consultée décide que l'élection aura lieu immédiatement; elle nomme ensuite M. le docteur Viallet à l'unanimité.

Sur la proposition de M. le président, elle décide que ses vacances commenceront à l'issue de la séance et se prolongeront jusqu'au premier samedi de novembre.

M. Legoyt demande et obtient la parole pour entretenir la Société de deux ouvrages qui lui sont offerts par leurs auteurs.

Messieurs, dit-il, je suis chargé de vous offrir deux ouvrages qui traitent du même sujet : *l'Émigration rurale*. L'un est un manuscrit de 232 pages, ayant pour titre : *Des causes de l'émigration des campagnes et des moyens d'y remédier*. Il est dû à la plume du nouveau collègue que nous venons de nous donner, M. le docteur Viallet. L'autre, un volume in-12 de 300 pages, a été publié, il y a peu de temps, par M. l'abbé Tounissoux, du clergé de la Corrèze, sous ce titre : *Ne fuyons pas les campagnes*, et a déjà eu les honneurs d'une seconde édition. Je m'occuperai d'abord du premier.

Le travail de M. Viallet est une œuvre de conviction et de conviction profonde. Il faut, en effet, avoir une foi très-vive dans l'efficacité de certaines réformes pour ne pas craindre, en les proposant, de rompre en visière avec les idées les plus accréditées, et de soulever les plus énergiques protestations. M. Viallet a eu ce courage, et, par ce temps de condescendance, de faiblesse à peu près générale devant les exigences de l'opinion, il faut tout d'abord lui savoir gré de son indépendance!

Les publications sur l'émigration rurale ont le plus souvent un triple objet : d'abord démontrer le fait de cette émigration, ainsi que la rupture de l'équilibre (équilibre assez difficile à constater) entre les populations urbaine et rurale; — en signaler les fâcheuses conséquences aux points de vue moral, social, politique et sanitaire; — indiquer les moyens de l'arrêter ou du moins d'en modérer la marche. M. Viallet a supposé que les deux premières démonstrations avaient été suffisamment faites, qu'elles étaient complètes pour tout le monde, et qu'il fallait aller immédiatement au plus pressé, c'est-à-dire aux remèdes. Ces remèdes, il les divise en deux catégories. La première n'en comprend qu'un seul; mais il est d'une rare énergie; il rappelle ces médications héroïques destinées à provoquer une crise suprême, fatale ou salutaire selon le cas. Dans la seconde, il a classé

ce que nous appellerons les palliatifs, les adjuvants, ou plus exactement, pour continuer notre métaphore médicale, ce que nous appellerons le *régime*.

Conformément à l'ordre adopté par l'auteur, nous signalerons d'abord son idée fondamentale, celle dont l'efficacité lui paraît le mieux établie, et sans laquelle il ne croit pas que le mal puisse jamais être guéri. Cette idée, cette mesure radicale, ce n'est ni plus ni moins que le rétablissement... des corporations, maîtrises, jurandes et confréries; c'est-à-dire de l'ancienne organisation, de l'ancienne réglementation du travail industriel, mais, hâtons-nous de le dire, avec certaines modifications destinées à prévenir le retour des abus qui entraînent sa chute sous Turgot, et plus tard, sa suppression définitive par la Législative de 1791.

Pour M. Viallet, la rénovation de 1789 aurait eu une conséquence désastreuse, c'est l'affranchissement complet du travail, c'est l'abandon absolu de l'ouvrier à lui-même, c'est son entier isolement. Il estime que cet isolement, d'une part, le met à la discrétion des patrons, de l'autre, en fait la proie facile de tous les agitateurs, de tous les factieux, de tous les révolutionnaires. Comme s'il était frappé d'une impuissance intellectuelle irrémédiable, M. Viallet le condamne à une minorité et par conséquent à une tutelle perpétuelle. « L'ouvrier, dit-il, sent tellement lui-même les inconvénients, les dangers même de la solitude que la loi de 1791 a créée autour de lui, qu'il fait spontanément renaître, autant que cette loi le lui permet, l'état de choses qu'elle a supprimé. Telle est notamment la cause du succès du compagnonnage et des sociétés de secours mutuels. » Ceci posé, rien ne serait plus simple, plus facile, d'après l'auteur, que de rétablir, avec les modifications devenues nécessaires, une institution qui avait pour elle la sanction des siècles et qui assurait à la fois le bien-être des ouvriers, les intérêts de la production et la sécurité publique: — le bien-être des ouvriers, en ce sens que les conditions sévères de l'apprentissage, et notamment sa durée, les preuves de capacité auxquelles était subordonné le titre de compagnon, en limitaient nécessairement le nombre, et leur assuraient ainsi un salaire suffisant; — les intérêts de la production, par ce double fait que les maîtres étant en petit nombre dans chaque profession, n'avaient point à lutter contre une concurrence ruineuse par une fabrication imparfaite et à bas prix, et que les membres des jurandes assuraient, par un contrôle incessant, la bonne qualité des produits livrés au commerce. — Quant à l'ordre public, quant aux institutions, quant au principe d'autorité, ils n'avaient aucun risque à courir avec une organisation qui donnait satisfaction à tous les besoins, à toutes les aspirations légitimes. Sans doute, ce régime industriel ne garantissait pas absolument le maître et l'ouvrier contre les chômages, contre les crises commerciales, contre les interruptions momentanées du travail, et surtout contre les conséquences de leurs propres fautes; mais, dans ces cas, s'ils étaient restés fidèles à l'honneur, si leur probité n'avait souffert aucune atteinte, ils recevaient des confréries, dans la mesure des ressources dont elles pourraient disposer, une assistance efficace.

Telle est la thèse de M. Viallet. Mais ici la question s'élève de savoir comment la restauration des corporations et maîtrises pourrait arrêter l'émigration rurale. Car si l'institution est purgée de ses abus, si, par exemple, tous les apprentis intelligents et laborieux peuvent devenir ouvriers, si tous les ouvriers capables et honnêtes peuvent arriver à la maîtrise, on ne voit pas clairement en quoi la situation actuelle serait modifiée. Il est certain qu'aujourd'hui, avec le régime de la liberté absolue, l'ouvrier qui n'aurait pas, dans sa profession, une aptitude suffisante, ne

serait reçu dans aucun atelier, et que le fabricant qui livrerait au commerce des produits défectueux, n'aurait pas de clientèle. — Sans doute, répond M. Viallet, mais en obligeant ouvriers et maîtres à faire leurs preuves de capacité, on leur évite les graves mécomptes résultant de tentatives infructueuses. D'un autre côté, pour rentrer dans la question de l'émigration rurale, les habitants des campagnes, en présence des difficultés que rencontrerait l'admission dans les professions industrielles, seraient beaucoup moins tentés qu'aujourd'hui de quitter les travaux des champs.

On pourrait répondre, il est vrai, que le paysan qui se rend dans les villes, n'y est pas exclusivement attiré par le désir d'entrer dans les fabriques ou usines, mais bien plutôt pour y exercer les états qui n'exigent que peu ou point d'apprentissage. En fait, l'émigration rurale comprend plusieurs catégories de personnes. Ce sont d'abord les individus qui, après avoir travaillé, comme terrassiers, sur les chemins de fer, les canaux et les routes, préfèrent se rendre dans les villes où ils espèrent retrouver le salaire élevé que l'État ou les entrepreneurs leur ont payé, que de rentrer au village, où ils savent bien que ce salaire serait notablement réduit et soumis en outre au chômage prolongé de l'hiver. Viennent ensuite les habitants des deux sexes qui se destinent à la domesticité sous toutes ses formes; puis les ouvriers d'art, maçons, tailleurs de pierre, menuisiers, charrons et autres, attirés dans les villes par les grands travaux du bâtiment. A ces trois catégories, il faut ajouter les propriétaires aliénant leurs terres pour acheter des valeurs mobilières et allant dépenser leur revenu dans les villes, où ils trouvent d'ailleurs les établissements d'instruction publique qui conviennent à leurs enfants. La dernière se compose des fils de cultivateurs, qui, après avoir suivi les cours des lycées, en imposant quelquefois les plus douloureux sacrifices à leurs parents, vont dans les villes pour y exercer des professions libérales ou y solliciter des emplois. Or, la réorganisation du travail industriel dans le sens des idées de M. Viallet ne nous paraît pas de nature à fixer dans les campagnes ces diverses sortes d'émigrants. Elle ne pourrait, au surplus, s'appliquer qu'à la petite industrie, à l'industrie des arts et métiers et nullement à la grande industrie, qui ne peut vivre évidemment, dans la situation que lui fait la concurrence extérieure, qu'à la condition de la plus entière liberté d'action. — Il ne faut pas perdre de vue, en outre, que le plus grand nombre des ouvriers qu'elle emploie, adultes et enfants des deux sexes, sont, en réalité, de simples auxiliaires, de simples *moteurs en œuvre* des machines, qu'à ce titre ils ne participent que pour une faible part à la création des produits et qu'il serait fort difficile de les astreindre à la justification d'un brevet de capacité. S'il en est ainsi, et si, d'un autre côté, la petite industrie tend à disparaître chaque jour devant la grande, il est permis de croire que le rétablissement des corporations et de leurs annexes n'aurait pas le résultat espéré par l'auteur.

M. Viallet nous paraît mieux inspiré quand, arrivant à la seconde partie de ce que j'appellerai sa *thérapeutique* de l'émigration, il demande : 1° que les détenus-condamnés, au lieu d'être occupés à la fabrication de produits industriels et de faire ainsi concurrence aux ouvriers libres, soient exclusivement employés à des travaux publics agricoles, travaux de route, de dessèchement, de curage, de redressement de cours d'eau, etc., ou à l'exploitation de fermes annexées aux établissements pénitentiaires; 2° que les enfants assistés à la charge de l'État soient tous dirigés vers la vie agricole, et disons, à ce sujet, que l'administration, depuis quelques

années, est largement entrée dans cette voie; 3° que les orphelinats et les refuges soient tous placés à la campagne, et que l'instruction ou les occupations y soient surtout agricoles; 4° que les établissements d'instruction publique destinés aux enfants des classes ouvrières dirigent leur enseignement de manière à faire naître, chez leurs élèves, le goût de la vie rurale, et à leur donner les aptitudes spéciales qu'elle exige; 5° que l'État, les départements ou les communes multiplient les écoles d'agriculture; 6° que les biens communaux soient répartis, par voie d'arbitrage seulement, entre toutes les familles agricoles; 7° que le nombre des cabarets et cafés soit réduit dans les campagnes; 8° que l'État, en même temps qu'il diminuerait le nombre des fonctions publiques, cette puissante amorce de l'émigration rurale, multiplie celles qui peuvent, sans inconvénients pour le service, être exercées dans les campagnes.

A ces divers points de vue, les opinions de M. Viallet exciteront de nombreuses sympathies. Mais nous craignons qu'il n'en soit pas de même, lorsque, après une vive critique de la loi de 1833, qu'il qualifie de *révolutionnaire*, il veut que l'instruction primaire cesse d'être obligatoire pour chaque commune et que l'État renonce à la subventionner; lorsqu'il repousse, comme une utopie et presque comme un danger, la création des bibliothèques communales; lorsqu'il demande la fondation d'hospices dans chaque canton; lorsqu'il proteste contre le développement actuel des travaux d'utilité publique, sans distinction entre ceux qui ont de simples embellissements pour objet et ceux qui, comme les grandes voies de communication, impriment à la richesse publique une immense impulsion, ou comme les améliorations hygiéniques des villes, sont d'heureux modificateurs de la mauvaise constitution médicale des agglomérations urbaines; enfin, lorsqu'il sollicite des primes pour la *culture à bras*, sorte de proscription indirecte des machines, et pour toutes les industries venant s'établir dans les campagnes et pouvant se concilier avec les travaux agricoles.

Ainsi que cette courte analyse a pu en donner une idée, M. Viallet appartient, en économie sociale, à une école qu'en politique on qualifierait de *réactionnaire*. Oui, M. Viallet est réactionnaire; mais il l'est franchement, carrément, sans aucune prétention à la nouveauté, à l'originalité, avec la ferme pensée qu'il accomplit une œuvre utile, une œuvre honnête. A ce point de vue, il prendrait volontiers pour devise : « *Fais ou dis ce que dois, advienne que pourra.* »

Le livre de M. l'abbé Tounissoux a quelque chose de plus didactique, de plus méthodique que celui de M. Viallet. L'art de la composition y joue un plus grand rôle. Se faisant une autre idée des exigences du sujet, il divise son livre en deux parties, destinées, la première à démontrer, à préciser l'étendue du préjudice qui résulte de l'émigration rurale, pour les intérêts religieux, moraux et matériels de la société; — la seconde, à signaler les remèdes, ou pour rappeler son expression plus juste et plus modeste, les possibilités de remède.

Dans la conviction de l'auteur, l'émigration rurale a pour résultat inévitable d'affaiblir, si ce n'est de ruiner entièrement, le sentiment religieux. Sous l'influence des mauvais livres, des mauvais journaux, des mauvaises sociétés, et, en outre, des exigences d'un labeur quotidien qui absorbe jusqu'aux jours de fête, l'ouvrier des deux sexes ne tarde pas, dit-il, à oublier le chemin de l'église, et n'étant plus contenu ni par la crainte de Dieu, ni par celle de l'opinion (qui n'existe pas dans les grandes villes), il est entraîné à peu près inévitablement aux plus graves désor-

dres. La statistique le confirme dans cette induction, en montrant que les infractions à la loi pénale et la plus grande de toutes les aberrations de l'esprit humain, le suicide, sont plus fréquents dans les villes que dans les campagnes.

S'il est vrai que le séjour des villes émousse, énerve, mieux encore, corrompt les âmes, s'il les affranchit réellement de tout frein, de toute discipline, l'auteur n'a pas de peine à démontrer que l'accroissement des agglomérations urbaines doit troubler profondément l'ordre social, en ameutant contre les gouvernements, contre la société elle-même, une foule d'ambitions déçues, de passions non satisfaites, de convoitises ardentes et d'aspirations désordonnées.

Analysant, dans leurs détails, quelques-unes des conséquences morales du progrès de ces agglomérations, M. Tounissoux signale tout d'abord, et avec une grande force, l'affaiblissement du sentiment de la famille. A côté d'une sombre peinture de l'esprit de désunion, de désaffection, qui ne règne, assure-t-il, que trop souvent dans les ménages urbains, et des scandales qu'il provoque, on lira avec plaisir un tableau touchant, et que nous voudrions croire fidèle, des joies vives et pures du foyer domestique dans les campagnes.

Au premier rang des fâcheux effets de l'émigration rurale dans l'ordre des intérêts économiques, M. Tounissoux signale le préjudice causé à l'agriculture par la rareté croissante des bras, et il résume ses préoccupations, fort légitimes, sur ce point, par une prophétie qui, nous le reconnaissons, semble marcher à grands pas vers sa réalisation : « Encore quelques années, et nos propriétaires, fermiers et métayers ne trouveront plus de domestiques pour la culture de leurs domaines. »

Dans le même chapitre, l'auteur touche, en passant, à une question grave, pour la solution de laquelle les documents officiels, s'il les avait connus, lui auraient fourni de précieux matériaux; nous voulons parler de l'influence du séjour dans les villes sur la fécondité des mariages. Il se borne à émettre l'opinion que cette fécondité est plus grande dans les campagnes, ce qui est vrai; mais il n'en donne pas la preuve. La statistique lui aurait appris, en outre, que, malgré cette supériorité de fécondité, les campagnes conservent, élèvent un plus grand nombre de leurs enfants que les villes.

La situation matérielle de l'ouvrier rural et urbain occupe ensuite l'attention de M. Tounissoux. Ainsi qu'on devait s'y attendre, il donne une préférence très-marquée à celle du premier, qu'il considère avec raison comme placé dans de meilleures conditions hygiéniques, comme moins exposé aux chômages imprévus, et enfin, comme n'ayant pas à faire face aux mêmes dépenses.

Le sort de l'employé dans les villes lui paraît également fort peu digne d'envie, et il cherche de tous ses efforts à dissuader les familles rurales de préparer exclusivement leurs enfants pour les professions libérales.

Par la même raison, il voudrait voir les propriétaires ruraux ne jamais échanger leurs terres contre les valeurs mobilières et quitter les campagnes, où ils ont à la fois influence, bien-être et santé, pour les centres de population, où ce triple avantage leur fait plus ou moins complètement défaut.

Le mal ainsi énergiquement signalé, M. Tounissoux se demande quels sont les remèdes.

Je dois rendre tout d'abord, ici, la justice qui est due à l'auteur pour son esprit éminemment pratique et en quelque sorte *actuel*. Il ne demande, en effet, aucun changement dans la législation ou les institutions. Il accepte comme un fait accom-



pli et irrémédiable la liberté absolue de l'émigration rurale; il repousse, au moins indirectement, les mesures de police et toutes les autres entraves au droit de libre circulation, de libre établissement sur un point quelconque du territoire. Ce n'est donc que par la voie officieuse, par la voie des conseils, par l'intervention bienveillante des hommes influents de chaque localité, d'une part; de l'autre, par l'amélioration du sort de l'ouvrier agricole, qu'il entend retenir le paysan au sol natal. Le maire, le curé, l'instituteur, puis les riches propriétaires de chaque commune, voilà, selon M. Tounissoux, les organes naturels, accrédités de cette œuvre de prosélytisme et de propagande au profit des campagnes. Il est cependant une autre influence morale dans laquelle, à la grande différence de M. Viallet, il paraît avoir une grande confiance comme cause préventive de l'émigration, c'est le développement de l'instruction primaire. Dans sa pensée, il n'y a que le petit nombre de ceux qui savent lire et écrire sur lesquels les villes exercent une sorte d'attraction; lorsque l'instruction sera générale, cette attraction sera nulle.

Quant aux moyens d'élever le salaire de l'ouvrier agricole, il croit les trouver avant tout dans les améliorations entreprises par les propriétaires sur leurs terres, avec un certain concours du gouvernement, sur la nature duquel il ne nous a pas paru s'expliquer clairement. Je crois cependant qu'il importe de ne se faire aucune illusion sur ce point, le gouvernement ne peut guère que contribuer indirectement au progrès agricole, c'est-à-dire par la création de nouvelles voies de communication d'intérêt général ou l'amélioration des anciennes, peut-être par des subventions à celles qui ont un intérêt local d'une certaine importance, par des encouragements sous forme de primes et de distinctions, enfin, par la création d'écoles spéciales. Or, jusqu'à ce jour, il nous semble avoir satisfait assez largement à ses obligations dans ce sens. Il a fait plus: il a mis une très-grosse somme (100 millions) à la disposition des propriétaires qui voudraient drainer, dessécher, défricher ou planter, ne leur demandant que les garanties de remboursement les plus usuelles, et ne stipulant qu'un intérêt minime. On cherche donc vainement ce qu'on pourrait lui demander de plus. Il est vrai que l'auteur lui reproche de n'avoir pas assez multiplié les établissements d'enseignement agricole et demande la création de fermes-écoles dans chaque arrondissement. Mais nous croyons qu'il ne s'est pas suffisamment rendu compte des difficultés de toute nature d'une création de cette importance et notamment du recrutement d'un personnel enseignant capable pour 373 écoles. Il est sur un terrain plus solide, lorsqu'il convie les maires ruraux à entreprendre, dans leurs communes, les travaux d'utilité publique destinés à accroître les éléments de la prospérité publique. Toutefois, on ne voit guère de quelle nature peuvent être ces travaux, en dehors de l'amélioration, du perfectionnement du réseau vicinal et rural.

M. Tounissoux ne croit pas, d'ailleurs, à l'utilité d'une organisation complète de l'assistance publique dans les campagnes. Il ne veut pas surtout de la dispendieuse création des hospices cantonaux, et rappelle, à ce sujet, que, moyennant un très-modeste prix de journée, les communes peuvent toujours, sous l'empire de la législation actuelle, faire traiter leurs malades dans les établissements hospitaliers de la ville la plus voisine. La propagation des sociétés de secours mutuels au sein des communes rurales, en la supposant possible, ne lui paraît pas non plus devoir conduire à des résultats de quelque importance. Mais il attache un certain prix à la création, au chef-lieu de chaque canton, d'une caisse d'épargne qui serait en même

temps une caisse de prêts, la seconde devant s'alimenter avec les ressources de la première. Nous ne savons trop jusqu'à quel point une institution de cette nature, en la supposant organisée et en pleine activité, résoudrait la grande et si difficile question du crédit agricole, ni dans quelle mesure cette solution, à laquelle les propriétaires ruraux sont seuls intéressés, pourrait arrêter l'émigration, qui porte surtout sur les journaliers ou ouvriers agricoles; nous nous bornerons à dire qu'elle n'a rien d'absolument utopique, mais qu'elle exigerait la refonte de notre législation actuelle des caisses d'épargne.

Enfin, comme un des moyens d'enrayer l'émigration, M. l'abbé Tounissoux réclame la décentralisation administrative, toutefois dans une mesure modérée, sa parfaite connaissance de l'esprit d'économie excessive de nos administrations locales lui faisant craindre avec raison qu'ils n'usent d'une liberté d'action absolue que pour négliger les services publics les plus indispensables. La vente des communaux lui paraît également rentrer dans la catégorie des mesures préventives.

Telles sont les idées principales, dominantes de notre auteur. Ces idées ne sont pas toutes les nôtres; mais elles émanent d'un homme sensé, qui ne cherche pas des remèdes impossibles à une situation dont il apprécie très-nettement les difficultés.

Pour nous, nous ne sommes pas inquiet, au même degré que MM. Viallet et Tounissoux, des progrès de l'émigration rurale. Et d'abord, le recensement de 1861 nous a appris que le mouvement s'est modéré, au moins comparativement à sa marche de 1851 à 1856. D'un autre côté, l'usage des machines se propage rapidement dans les campagnes et tend à suppléer à la pénurie des bras. On remarque, en outre, que, par suite de l'excessive cherté de la vie matérielle dans les villes, l'industrie tend à en sortir pour se répandre dans les campagnes, où elle trouve, avec des moteurs hydrauliques à bon marché, une main-d'œuvre moins exigeante. Dans tous les cas, l'émigration est surtout une question de salaire; elle s'arrêtera d'elle-même le jour où il y aura équilibre entre celui des villes et des campagnes.

La séance est levée à la suite de ce rapport.

---